



GERI / GIPA 2023

Bonne ou mauvaise nouvelle ?



RAPPEL : Voilà ce que nous écrivions en 2022 :

« Il y a déjà **plus de 10 %** de l'effectif EP qui a perçu un « **dédommagement GIPA / GERI** ».

Est-ce une bonne nouvelle ? Pour la CFE-CGC, **NON !**

Cela veut dire qu'il y a déjà plus de 10% de nos collègues qui, sur la période 2018 / 2021, ont vu leur rémunération « progresser » **moins vite que l'inflation...**

D'ailleurs, combien serons-nous en 2023 dans cette situation puisque la logique des primes s'installe insidieusement au détriment des revalorisations pérennes ?



Quelle est la situation en 2023 ?

Les chiffres viennent de nous être communiqués par la DRH :

GERI

- En 2022 = 227 bénéficiaires
- En 2023 = 492 bénéficiaires soit **116 % d'augmentation**

GIPA

- En 2022 = 486 bénéficiaires
- En 2023 = 651 bénéficiaires soit **34 % d'augmentation**

Cela veut dire que le nombre de collègues qui, sur la période 2019 / 2022, ont vu leur rémunération « progresser » moins vite que l'inflation, est en très large augmentation.

Aussi, cela veut dire que les pertes de pouvoir d'achat se poursuivent et s'étendent, que les revalorisations pérennes perdent à nouveau du terrain face aux primettes ponctuelles.

Pour nombre d'entre vous, les promotions, échelons, augmentations individuelles, ne correspondent plus à des avancées de carrière mais servent en définitive à couvrir l'inflation. Pour 1143 collègues, il s'agit même de régressions (en euros constants), puisqu'ils restent sous l'inflation de façon durable sur des périodes de 4 ans.

Pour la CFE-CGC, il s'agit d'une mauvaise nouvelle qui découle, comme en 2022, directement d'un accord cadre qui ne protège pas vos rémunérations.

Deux visions s'opposent :

- Celle qui prétend que la **GERI / GIPA** vous préserve et qu'il vaut mieux cela que rien.
- Celle de la CFE-CGC qui considère que nous payons tous le coût d'un **accord cadre en régression** et d'accords de ruptures conventionnelles qui **vampirisent des Millions €**. Nous pensons qu'il y a une autre voie que celle présentée par certains d'un choix binaire entre accord cadre régressif ou rien.

Selon nous, la GERI / GIPA devrait correspondre à un rattrapage pérenne sous forme d'augmentation de points ou de la PFT pour réduire dans la durée la perte de pouvoir d'achat accumulée.

A vous d'en décider !